

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION  
9 – 2022 / N° 6

Envoyé en préfecture le 09/12/2022  
Reçu en préfecture le 09/12/2022  
Publié le 09/12/2022  
1026-212603054-20221206-9\_2022\_6-DE

SEANCE du 06 décembre 2022

Nombre de membres en exercice : 14  
Nombre de membres présents : 12  
Nombre de suffrages exprimés : 12  
VOTES : Contre : 0 Pour : 12 Abstention : 0  
Date de la convocation : 28.11.2022

L'an deux mil vingt-deux et le six décembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.

**Présents :** ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, ROUZET Christelle, BROCHIER Nicolas, DESPEYSSE Jocelyne, MINDER Pascale, VIALATTE Jacky, LASSAGNE Cécile, ULIN Nicolas, LAMBERT Daniel, MANENT Corinne

**Absents excusés :** REBOUL Gregory, VIAL Anne- Claire

**Objet : Consolidation du mur des remparts : Choix de l'entreprise et demande de subvention au Conseil Départemental et au Conseil Régional et à la SSMAD pour l'année 2023 – Phase n°2**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que suite à l'éboulement d'une partie du mur des remparts qui soutient le chemin de ronde, la stabilité de ce mur est remise en question. Suite à l'étude géotechnique réalisée par la société Alios, une consultation a été lancée. Une première phase de travaux a été accordée et sera réalisée en décembre ou janvier par l'entreprise CAN pour un montant de 70 423 €.

Le bureau propose d'accepter l'offre de la société CAN pour la phase 2 des travaux d'un montant de 9 660 € HT pour la consolidation de mur des remparts dans le prolongement de la phase 1. Il est proposé de demander une subvention au Conseil Départemental, au Conseil Régional ainsi qu'à la Société de Sauvegarde des Monuments Anciens de la Drôme (SSMAD) pour l'année 2023.

**Le Conseil Municipal,**

**A l'unanimité et après en avoir délibéré :**

- Accepte le devis de la société CAN pour un montant de 9 660 € HT soit 11 592 € TTC.
- Demande une subvention au Conseil Départemental pour l'année 2023 (30%)
- Demande une subvention au Conseil Régional pour l'année 2023 (40%)
- Demande une subvention à la société de Sauvegarde des Monuments Anciens de la Drôme (SSMAD) de 8 000 €.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A St Gervais sur Roubion, le 08.12.2022

Le Maire

Hervé ANDEOL



Certifiée exécutoire, compte tenu de la  
Publication le 09.12.2022  
Et de la réception en Préfecture le 09.12.2022

Le Maire

